



D.2025.12.17.7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.5 – Orientations budgétaires pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Les orientations budgétaires présentent les grandes lignes du budget primitif 2026 qui devra être adopté au Comité Syndical du mois de février 2026.

L'année 2026 marque une étape importante : ce sera la première année où l'ensemble des contrats récemment renouvelés ou lancés produiront leur effet complet. Avec le contrat d'exploitation du réseau urbain renouvelé avec Tisséo Voyageurs en avril 2023, le nouveau service de vélos en libre-service opérationnel depuis août 2024, et le marché public pour l'exploitation Mobibus effectif en juillet 2025, toutes les charges d'exploitation des réseaux s'exprimeront pleinement sur l'exercice 2026.

Le volume des investissements est estimé pour 2026 à 853,2 M€ (hors dettes et avances), en légère diminution par rapport au BP 2025 (-47,6 M€) correspondant au programme d'avancement des projets Ligne C de métro, CLB et Ligne Aéroport.

Un programme d'emprunt de 717,8 M€ sera nécessaire pour assurer l'exercice budgétaire de cet exercice.

Le montant du versement mobilité est estimé à 367,3 M€ (auquel il convient d'ajouter 1 M€ au titre de la compensation pour changement de seuil versée par l'Etat).

Le niveau de l'épargne brute est estimé à 183,5 M€ et celui de l'épargne nette à 51,1 M€.

La capacité de désendettement au 31/12/2026 serait de 19 années, conformément à la trajectoire pluriannuelle projetée dans l'étude de soutenabilité budgétaire et financière dans l'étude de soutenabilité budgétaire.

Quant au ratio d'épargne brute/recettes de fonctionnement, utilisé par les agences de notation, il se situerait à 26,45 %, ce qui souligne la bonne performance opérationnelle de Tisséo-Collectivités et sa capacité à garantir la soutenabilité de la dette à lever lors des prochaines années.

Le taux moyen de la dette de Tisséo-Collectivités pour l'année 2026 est estimé à 3,39 % (3,38% en 2025), et montre que le syndicat a su profiter des fenêtres de baisse de taux au cours de l'année 2025 et des taux bas lors des exercices précédents. Cet élément vient consolider la soutenabilité financière du programme d'investissements.

Un rapport sur les orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

Les principales lignes budgétaires

I. Pour la section de fonctionnement

En dépenses :

1. Les charges relatives à l'exploitation :

L'exploitation du réseau urbain :

La rémunération à verser à Tisséo Voyageurs est évaluée pour l'année 2025 à 327,8 M€, dont 326,3 M€ de rémunération forfaitaire et 1,5 M€ de rémunération variable.

Par ailleurs, une rémunération exceptionnelle est versée au titre de divers remboursements pour un montant de 0,2 M€.

L'exploitation du service Mobibus :

La rémunération forfaitaire à verser à la société TPMR est estimée à 8,5 M€.

Les compensations tarifaires de la ligne ferroviaire « Arènes-Colomiers » :

La subvention versée à la Région est évaluée à 0,9 M€.

L'exploitation du service Vélo en Libre-Service :

La rémunération pour l'exploitation de ce service est estimée pour 2026 à 12,3 M€, dont 10,7 M€ pour la rémunération de l'exploitant (partie forfaitaire + déploiement), 1,2 M€ correspondant aux 25% des recettes commerciales à reverser contractuellement à l'exploitant, et 0,44 M€ liées aux redevances d'occupation du domaine public.

2. Les charges financières :

Le montant global de frais financiers nets pour l'année 2026 est estimé à 108,6 M€. Il comprend d'une part les intérêts d'emprunts et ICNE pour 103,4 M€ et d'autre part le solde entre les charges et les produits financiers résultant des opérations de couverture pour 5,1 M€.

Le remboursement de la part capital des emprunts s'élève à 132,4 M€.

3. Les charges de fonctionnement relatives aux mandats d'ouvrages confiés à Tisséo Ingénierie :

Dans le cadre des ouvrages en mandats pour la construction de la ligne C, LA et CLB certaines dépenses doivent être imputées en fonctionnement (indemnisation commerçant, assurances, contentieux, assistance juridique, frais de reprographie, ...) pour un montant estimé de 19,5 M€.

4. Les autres charges de fonctionnement :

D'un montant de 24,2 M€, elles sont composées des charges de personnel, charges propres, taxes foncières, dépenses de communication, études, prestations extérieures et remboursements de taxe transport. Ceci représente une hausse de 1,2 M€ par rapport au budget 2025 (qui s'explique principalement par l'ajout d'1 M€ sur les indemnisations d'hébergement pour les riverains).

5. Les dotations aux amortissements :

Dans l'attente du travail mené en fin d'exercice sur les dotations aux amortissements, il est proposé d'intégrer dans les orientations budgétaires le même montant d'amortissement des ouvrages et équipements (métro, tramway, dépôts de bus, matériel roulant...) que le BP 2025, soit 110,7 M€. Ces opérations, qui constituent des opérations d'ordre, seront réajustées lors du vote du BP 2026.

En recettes :

1. Les contributions des membres du SMTC :

Les contributions des collectivités sont établies sur la base d'une actualisation des contributions statutaires et de la prise en compte d'un apport complémentaire de Toulouse Métropole et du SICOVAL, soit un montant total de 186,2 M€, décomposé comme suit :

- Toulouse Métropole : 177,2 M€, dont contribution statutaire : 60,7 M€ ; contribution complémentaire : 112,3 M€ et contribution à l'exploitation du service VLS : 4,2 M€
- SICOVAL : 5,4 M€, dont contribution statutaire : 1,6 M€ ; contribution complémentaire : 3,7 M€ et contribution à l'exploitation du service VLS : 0,1 M€
- Communauté du Muretain : 1,4 M€
- Communauté du Grand Ouest Toulousain (CCGOT) : 1,8 M€
- Communauté coteaux Bellevue (CCCB) : 0,4 M€.

2. Versement Mobilité :

Le Versement Mobilité pour l'année 2026 est estimé à 367,3 M€, auquel il convient d'ajouter la compensation pour modification des seuils pour 1 M€, soit un total de 368,3 M€.

3. Recettes d'exploitation :

Les recettes d'exploitation relatives au réseau urbain sont estimées pour 2026 à 128,9 M€, dont 119,9 M€ de recettes trafic et 9 M€ de recettes annexes et publicités.

Les recettes d'exploitations relatives au service Mobibus sont estimées à 0,3 M€.

Résumé de la section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2025	OB 2026	RECETTES	BP 2025	OB 2026
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Rémunération Exploitation Tisséo Voyageurs :					
Rémunération forfaitaire et variable	313,650	327,815	Versement Mobilité	359,168	367,300
Rémunération exceptionnelle	0,190	0,190	Compensation relèvement seuil du VM	1,064	1,000
Autres subventions :			Recettes réseau urbain	126,910	128,900
Exploitation du service PMR	8,284	8,507	Recettes réseau PMR	0,350	0,355
Exploitation du service vélo (VLS)	10,517	12,290	Recettes du service vélo (VLS)	4,667	5,000
Compensations tarifaires	2,140	1,940			
Autres (AUAT, divers)	1,372	1,392	Contribution des Collectivités :		
Fonds de concours	0,327	1,017	Toulouse Métropole	135,364	177,193
Charges d'intérêts des emprunts, ICNE	85,892	103,434	SITPRT	0,000	0,000
Autres charges financières (prod. dérivés)	10,861	9,988	SICOVAL	4,687	5,426
Charges fonctionnement mandats TI	9,470	19,500	Muretain Agglo	1,316	1,362
Autres charges :			CCGOT	1,370	1,811
Charges à caractère général (chapitre 011) :			CCCB	0,384	0,397
- Divers charges de fonctionnement	4,464	3,545	Produits financiers (produits dérivés)	5,084	4,845
- Taxes foncières	7,077	7,100	Autres recettes :		
- Communication	0,686	0,686	Subventions	0,121	0,116
- Etudes, prestations extérieures	2,743	3,508	Reversements Tisséo Voyageurs	0,000	0,000
Charges de personnel (chapitre 012)	7,170	7,364	Divers	0,156	0,099
Remboursement versement transport	0,250	0,200	Produits exceptionnels	7,100	0,402
Charges exceptionnelles, divers	0,590	1,819			
Total dépenses réelles de fonctionnement	465,683	510,294	Total recettes réelles de fonctionnement	647,741	694,206
Opérations d'ordre :			Opérations d'ordre :		
Dotations aux amortissements	110,696	110,696	Amortissements des subventions	17,032	17,032
Valeur des Actifs cédés	5,000	5,000	Reprise de provision	0,000	0,000
Autofinancement compl. investissement	83,394	85,248	Excédent fonctionnement antérieur reporté	0,000	0,000
Total dépenses de fonctionnement	664,772	711,238	Total recettes de fonctionnement	664,772	711,238

II. Pour la section d'investissementEn dépenses :

Hors dette et avances, le programme d'investissements 2026 est estimé à **853,2 M€¹**, réparti comme suit :

- Les projets d'infrastructure sous mandats Tisséo Ingénierie : **772 M€**
- Les projets d'infrastructure faisant l'objet de conventions avec les EPCI : **2,5 M€**
- Les investissements patrimoniaux en maîtrise d'ouvrage propre : **78,8 M€**.

En recettes :

Les subventions destinées à financer les investissements sont estimées pour l'année 2026 à 83,9 M€.

¹ Il convient d'ajouter dans les projets sous mandat Tisséo Ingénierie des charges de fonctionnement prévues en 2026 pour un montant de 19,5 M€.

Résumé de la section d'investissement

DEPENSES	BP 2025	OB 2026	RECETTES	BP 2025	OB 2026
INVESTISSEMENTS			INVESTISSEMENTS		
Remboursement capital des Emprunts :			Subventions d'investissements :		
- Remboursement emprunts	116,353	126,894	Subventions de l'Etat	72,568	58,682
- Remboursement obligataire, avance COVID	5,466	5,466	Subvention du Conseil Départemental	15,160	15,174
Remboursements anticipés	0,000	0,000	Autres : Région, Europe..	25,049	10,028
Investissements :			Emprunts	727,863	717,835
Mandats maîtrise d'ouvrage Tisseo Ingénierie			Reversement avance et divers	0,000	0,000
Conventions de co-maîtrise d'ouvrage	900,890	853,255	Régularisation charges fonct. TI 2023	0,000	0,000
Maîtrise d'ouvrage directe Tisseo Collectivités			Résultat antérieur affecté	0,000	0,000
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	1,000	0,000			
Titres immobilisés et divers	0,050	0,015			
Total dépenses réelles d'investissement	1 023,759	985,631	Total recettes réelles d'investissement	840,640	801,718
Opérations d'ordre :			Opérations d'ordre :		
Amortissements des subventions	17,032	17,032	Amortissements immobilisations	110,696	110,696
Reprise de provision	0,000	0,000	Valeur des Actifs cédés	5,000	5,000
Opérations patrimoniales	560,000	560,000	Autofinancement compl. investissement	84,454	85,248
			Opérations patrimoniales	560,000	560,000
Restes à réaliser	0,000	0,000	Restes à réaliser	0,000	0,000
Déficit d'investissement antérieur reporté	0,000	0,000	Excédent d'investissement antérieur reporté	0,000	0,000
Total dépenses d'investissement	1 600,790	1 562,662	Total recettes d'investissement	1 600,790	1 562,662
Total dépenses	2 265,563	2 273,900	Total recettes	2 265,562	2 273,900

Pour la section d'investissement, l'équilibre sera assuré par un programme d'emprunt qui peut être estimé pour l'année 2026 à 717,835 M€.

Un ajustement des prévisions sera effectué dans le cadre de l'adoption du budget primitif qui interviendra au Comité Syndical du mois de février 2026.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires du SMTC (Tisséo Collectivités) pour l'exercice 2026.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES